

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Florence LUCISANO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean DUBUET
Mme Colette POPARD	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Gaston FOUCHERES
M. Frédéric FAVERJON	M. Denis HAMEAU	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Didier MARTIN	M. Christophe BERTHIER	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Dominique GRIMPRET	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Benoît BORDAT	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Yves PIAN	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Stéphanie MODDE	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Danielle JUBAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. José ALMEIDA pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC

Motion pour le maintien de la halte ferroviaire de Neuilly-lès-Dijon

Dijon Métropole a la chance de disposer d'un véritable réseau ferré organisé en étoile, composé de 5 branches, de la gare Dijon Ville, véritable hub ferroviaire, et de 3 haltes TER (à Dijon Porte Neuve, à Ouges et à Neuilly lès Dijon).

Ces haltes ferroviaires s'inscrivent pleinement dans la politique des déplacements menée par la collectivité depuis quelques années, visant à créer les conditions d'une mobilité durable respectueuse de l'environnement. Cette volonté politique s'est exprimée à travers les documents de planification approuvés par les élus métropolitains (SCOT du Dijonnais, PDU 2012 – 2020), et où le rôle des haltes ferroviaires a été affiché comme majeur dans l'organisation des flux urbains et périurbains. Pôles relais et d'échanges, ces gares représentent de véritables opportunités pour valoriser et optimiser les déplacements, tant au cœur de la métropole que dans sa relation avec les territoires hors agglomération.

Aujourd'hui, dans le cadre des négociations engagées, entre la région et la SNCF sur la réorganisation de la desserte des trains régionaux, de fortes menaces pèsent sur une fermeture de la halte de Neuilly-lès-Dijon à partir du 10 décembre 2017.

Située sur la ligne Dijon – Besançon, cette halte est desservie par 7 allers-retours par jour et permet de rejoindre la gare Dijon Ville en 7 minutes.

Dans sa démarche d'intermodalité, la collectivité a toujours cherché à conforter cette halte afin d'assurer une réelle alternative aux flux routiers. Le 1er mars 2014, Dijon Métropole et la région Bourgogne-Franche-Comté signaient une convention offrant la possibilité pour les usagers d'emprunter le T.E.R avec un abonnement Divia entre Neuilly-lès-Dijon et Dijon.

Aussi, l'arrêt des trains en gare de Neuilly-lès-Dijon serait préjudiciable pour de nombreux usagers mais également pour les collectivités qui ont misé et investi sur leur accessibilité pour améliorer la chaîne des déplacements.

Persuadé que les haltes ferroviaires prendront part, de plus en plus à l'avenir, aux flux urbains et périurbains, le projet métropolitain, en cours d'élaboration et véritable feuille de route pour les prochaines années, prend en compte le développement et l'accessibilité du nœud ferroviaire dans ses orientations stratégiques pour une métropole attractive et en mouvement.

A travers cette motion, il est souhaité rappeler l'attachement que porte la métropole à ses infrastructures ferroviaires et à la nécessité pour notre territoire de conserver ses équipements qui facilitent les déplacements, notamment pendulaires, de ses habitants.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'adopter** cette motion pour rappeler son attachement au maintien des haltes ferroviaires, et plus particulièrement celle de Neuilly-lès-Dijon, aujourd'hui menacée ;
- **d'autoriser**, Monsieur le Président, à transmettre cette motion auprès des représentants et instances décisionnelles compétentes en la matière de service public de transport ferroviaire.

SCRUTIN : POUR : 78
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)